

	PROCEDURE DE GESTION DU LINGE PLAT EN ZONE DE CONFINEMENT COVID-19			
	Destinataires : Professionnels de l'APSA			
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Vérificateur :	Approbateur : P.HUELVAN	Date d'application : 20/04/2020 Version : A

1. Objet

Cette procédure a pour objet de définir l'organisation de l'évacuation du linge plat (drap + serviette de toilette) des lieux de confinement liés au COVID-19.

2. Champ d'application

Cette procédure est applicable aux professionnels de l'APSA intervenant dans les zones de confinement COVID-19.

3. Description

Dans les zones de confinement COVID-19, le linge plat est fourni par le prestataire extérieur ELIS qui se charge de la collecte du linge sale, du nettoyage et de sa désinfection et de son réapprovisionnement sur chaque site.

1. Type de linge

ELIS met à disposition le type de linge suivant dans un sac orange ELIS propre :

- Couette,
- Housse de couette,
- Drap housse,
- Taie d'oreiller,
- Serviette de toilette,
- Gant de toilette,

ELIS fournit également :

- Sac soluble
- Sac orange et/ou beige ELIS

2. Entreposage

Le linge contaminé doit être mis dans des sacs solubles présents dans chaque zone de confinement, conformément aux dispositions des procédures respectives de chaque zone de confinement « *Précautions d'hygiène et prise en charge de résidents en zone de confinement* ».

Le linge personnel du résident et des professionnels est entretenu sur place.

Le linge plat ELIS doit être séparé du linge personnel du résident et des professionnels dans un sac soluble distinct.

Le sac soluble contenant le linge plat ELIS est déposé dans un sac en tissu beige ou à défaut dans un sac orange retourné ELIS. Il est ensuite déposé dans le chariot de livraison.

Afin d'assurer le réapprovisionnement, le professionnel de la zone de confinement indique le type de linge plat et la quantité déposée dans le sac soluble. (Cf. tableau d'enregistrement de la quantité de linge utilisée)

	PROCEDURE DE GESTION DU LINGE PLAT EN ZONE DE CONFINEMENT COVID-19			
	Destinataires : Professionnels de l'APSA			
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Vérificateur :	Approbateur : P.HUELVAN	Date d'application : 20/04/2020 Version : A

3. Collecte

La collecte du linge est effectuée par l'organisme agréé ELIS une fois par semaine selon le calendrier suivant :

- **Zone de confinement de Neuville** : mercredi,
- **Zone de confinement de la Varenne** : vendredi,
- **Zone de confinement du Foyer d'hébergement ESAT** : vendredi.

Dès l'ouverture d'une zone de confinement, contacter Laurent LE JEUNE qui activera le contrat avec ELIS afin de débiter la collecte la semaine suivante.

Le jour de la collecte, ELIS prévient le chef de service de chaque zone de confinement et indique l'heure de passage. Un professionnel se tient à disposition pour l'enlèvement du linge par le collecteur.

- Il remet le chariot de livraison contenant les sacs de linge sale (beige ou orange retourné) au collecteur,
- Il fait une copie du tableau d'enregistrement de la quantité de linge utilisée,
- Il fournit la copie au collecteur et garde l'original.

L'agent de service ELIS n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux et devra appliquer les gestes barrières lors de la remise et de la livraison du linge, ou de tout autre échange entre le personnel de l'établissement.